

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.135

L'An Deux Mille Un, le 19 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint.

DATE DE CONVOCATION

13 NOVEMBRE 2001

DATE D'AFFICHAGE

13 NOVEMBRE 2001

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BRAULT, MM. CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mlle ISENDICK, Mme JOLY, M. MERLE, Mme PELTIER, M. POTENNEC, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. BUJARD par M. CHABANEAU
Melle LABEYRIE par Mme GEOFFROY
M. SIMONNET par Mme PELTIER
Melle TURPIN par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : MM. MOST, HUGENDOBLER, FAVRE, RAYMOND

ABSENT (décédé) : M. CARRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 24
Nombre de Votants : 28

Mlle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : TRAVAUX SCOLAIRES 1ER DEGRE - PROGRAMME DES TRAVAUX
DEMANDE DE SUBVENTIONS 2002

VOTE : UNANIMITE

Par lettre en date du 13 juillet 2001, Monsieur le Président du Conseil Général a demandé le détail des opérations susceptibles d'être subventionnées et réalisées au cours de l'année 2002 dans les locaux scolaires du premier degré de la Ville de ROYAN.

A cet effet, les Services Techniques ont établi le programme 2002 de travaux subventionnables pour un montant de 1.822.000 Frs TTC, qui se décompe comme suit :

I - TRAVAUX HYGIENE ET FLUIDES

. <u>Ecole la Clairière Elémentaire</u> :	
- réfection des sanitaires 1ère tranche	
	200.000 Frs
. <u>Ecole Jules Ferry Maternelle</u> :	
- modification du réseau de chauffage	75.000 Frs
- remplacement du compteur gaz	35.000 Frs
- construction d'un local rue de la Terrasse	80.000 Frs
. <u>Ecole l'Yeuse Maternelle</u> :	
- chauffage de la cuisine	
	30.000 Frs
- isolation du dortoir petits	
	60.000 Frs
. <u>Tous Groupes Scolaires</u> :	
- travaux d'électricité et gaz	
	32.000 Frs

SOUS TOTAL Travaux hygiène fluides	
512.000 Frs	

II - TRAVAUX DE CLOS ET COUVERT

. <u>Ecole La Clairière Maternelle</u> :	
- toiture préau	
	70.000 Frs
. <u>Ecole Maine Geoffroy Elémentaire</u> :	
- Demi toiture du préau	
	100.000 Frs

SOUS TOTAL Travaux clos et couvert	170.000 Frs

III - TRAVAUX REVETEMENT DE SOL

. <u>Ecole Louis Bouchet Elémentaire</u> :	
- reprise de sol dangereux dans deux préaux	200.000 Frs

SOUS TOTAL Travaux de revêtement de sol	200.000 Frs

VI - AMENAGEMENT REFECTOIRES ET OFFICES

. Ecole Jules Ferry Elémentaire :
- reprise complète réfectoire et office 400.000 Frs

. Ecole Jules Ferry Maternelle :
- reprise complète réfectoire et office 500.000 Frs

. Ecole l'Yeuse Elémentaire :
- Isolation phonique du réfectoire 40.000 Frs

SOUS TOTAL Offices & réfectoires 940.000 Frs

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur le programme énuméré ci-dessus et de solliciter le Conseil Général pour l'obtention des subventions correspondantes au taux le plus élevé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la lettre de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 13 juillet 2001
- VU l'avis favorable émis par la Commission des Affaires Scolaires réunie le 27 septembre 2001
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le programme de travaux subventionnables à réaliser dans les locaux scolaires du premier degré au cours de l'exercice 2002 pour un montant de 1.822.000 Frs TTC
- de solliciter du Conseil Général les subventions correspondantes aux taux le plus élevé pour la réalisation de ce programme
- de financer les opérations qui seront subventionnées dans le cadre du budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 novembre 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS